

Séance extraordinaire du conseil municipal du 25 novembre 2019

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE LAVALTRIE

À une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Lavaltrie, tenue le lundi 25 novembre 2019 à 19 h 00, au lieu ordinaire des séances du conseil au 1370, rue Notre-Dame à Lavaltrie, et à laquelle séance sont présents les membres du conseil suivants : monsieur le maire, Christian Goulet, mesdames les conseillères, Danielle Perreault et Lisette Falker et messieurs les conseillers, Denis Moreau, Pascal Tremblay, Jocelyn Guévremont, Robert Pellerin et Gaétan Bérard.

Est absente : madame la conseillère, Isabelle Charette.

Sont également présents : monsieur Marc-Olivier Breault, directeur général et assistant-greffier ainsi que madame Marie-Josée Charron, adjointe à la direction générale.

Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire, Christian Goulet constate le quorum et déclare ouverte la présente séance extraordinaire.

Dépôt certificat d'absence demande participation référendum - règlement numéro RRU2-48-2019

L'assistant-greffier dépose un certificat relatif à l'absence de demande valide de participation à un référendum concernant le second projet de règlement numéro RRU2-48-2019 intitulé : *Règlement aux fins de modifier le Règlement de zonage numéro RRU2-2012 aux fins d'autoriser, dans la zone P-107, certains usages récréatifs et de divertissement intérieur, d'agrandir la zone C-77 à même une partie de la zone R-73, d'augmenter le nombre de stations-service autorisées dans les zones C-115, C-117, C-118, C-121, C-122 et C-153 et d'augmenter, dans la zone R-154, le nombre de chambres d'une maison pour personnes retraitées.*

2019-11B-01

Adoption du règlement RRU2-48-2019

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro RRU2-48-2019 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro RRU2-2012 aux fins d'autoriser, dans la zone P-107, certains usages récréatifs et de divertissement intérieur, d'agrandir la zone C-77 à même une partie de la zone R-73, d'augmenter le nombre de stations-service autorisées dans les zones C-115, C-117, C-118, C-121, C-122 et C-153 et d'augmenter, dans la zone R-154, le nombre de chambres d'une maison pour personnes retraitées, tel que déposé.*

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Période de questions

Lors de la période de question, aucune personne n'étant présente, il n'y a eu aucune intervention.

2019-11B-02

Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h05.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Christian Goulet, maire

Marc-Olivier Breault, directeur
général et assistant-greffier

Approbation, par le maire, des règlements et résolutions (art. 53 L.C.V.)

Je soussigné, Christian Goulet, maire de la Ville de Lavaltrie approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce 26^e jour du mois de novembre 2019.

Christian Goulet, maire